

Plan Local d'Urbanisme



6.b - Annexes sanitaires - Notices

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2015

Révision arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2016

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2017

Le Maire

Grégoire Dublineau





NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU

DE LA COMMUNE D'EAUBONNE

La commune d'Eaubonne est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Eléments Statistiques en décembre 2015

La superficie est de 442 ha ; La population est de 24 945 habitants ; Le nombre d'abonnés est de 4 711 ; La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 1 198 065 m³.

Situation géographique et topographique

La commune d'Eaubonne est limitée au nord par les communes de Margency et Montlignon, à l'est par celles d'Andilly et de Soisy-sous-Montmorency, au sud par la commune de Saint-Gratien, et à l'ouest par celles d'Ermont et Saint-Prix.

Son altitude qui est de 42 mètres environ au sud de la commune, culmine à une cote voisine de 80 mètres à la limite nord.

Ces dénivellations rendent la commune d'Eaubonne tributaire de deux réseaux :

- un réseau de 1^{ère} élévation alimentant les propriétés au-dessous de la cote 65 environ.
- un réseau de 2^{ème} élévation desservant les propriétés situées au-dessus de cette cote.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune d'Eaubonne est de l'eau d'Oise, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire, au niveau de l'usine de potabilisation de Méry-sur-Oise. Cette usine a produit en 2015 un volume moyen d'environ 157 000 m³/jour avec des pointes de 195 000 m³/jour. Sa capacité de production est de 340 000 m³/jour.

Un secours peut être assuré en eau de Marne par l'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand qui a produit en 2015 un volume moyen d'environ 257 000 m³/jour avec des pointes de 358 000 m³/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m³/jour.

Composition du Réseau

<u>Réseau de 1ère élévation (MERYS110)</u> – N.P. 110 (niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique)

L'alimentation de la commune d'Eaubonne est actuellement assurée à partir de Méry-sur-Oise par :

- 1) un feeder de diamètre 1 250 mm installé à proximité de la voie S.N.C.F. Paris-Ermont dans la chaussée Jules César. De ce dernier est issu un feeder de diamètre 800 mm qui assure par le sud la liaison avec le feeder de diamètre 1 000 mm en provenance de Montigny-lès-Cormeilles.
- 2) un feeder de diamètre 500 mm en provenance de Saint-Prix, qui pénètre sur la commune d'Eaubonne en suivant la RN 328 pour obliquer ensuite vers le sud dans la RN 309 (rue du Général Leclerc) en direction d'Ermont.

3) une conduite intercommunale de diamètre 300 mm issue du feeder précédent au niveau du carrefour de la RN 328 et de la RN 309 (Charles de Gaulle) qui traverse Eaubonne d'Ouest en Est en suivant la RN 328.

Depuis ces installations principales, des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 200 à 60 mm répartissent l'eau dans la zone intéressée.

La pression dans ce réseau est stabilisée par les réservoirs semi-enterrés (cote trop plein 110 m) implantés sur le territoire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles. Leur capacité totale est de 64 800 mètres cubes.

Réseau de 2^{ème} élévation (STPRI162) – N.P. 162

La fourniture de l'eau dans les zones situées au-dessus de la cote 65 mètres est assurée à partir d'un réseau de 2^{ème} élévation. Ce réseau est alimenté à partir de l'eau en provenance de Méry-sur-Oise par l'usine élévatoire située à Frépillon.

Le réseau issu de l'usine de Frépillon traverse les communes de Bessancourt, Taverny, Saint-Leu et Saint-Prix pour alimenter une conduite de diamètre 300 mm qui dessert la rue du Docteur Roux puis la RN 309 jusqu'à Montlignon. De cette dernière est issue une conduite de 150 mm de diamètre qui assure la répartition de l'eau rue de Saint-Prix, en particulier pour le centre hospitalier.

La pression de l'eau dans ce réseau est stabilisée par des réservoirs semi-enterrés (cote trop plein 162 m) implantés sur la commune de Saint-Prix. Leur capacité totale est de 5 000 mètres cubes mais sera à terme ramenée à 2 500 m³.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France assurant le service public de l'eau potable.

Réseaux primaires - Ouvrages généraux :

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune d'Eaubonne.

Réseaux secondaires et tertiaires :

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de diamètre 1 250 mm et 800 mm traversent les parcelles figurant dans la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000 eme.

Adresse de la propriété	Références cadastrales	
Canalisation de 1 250 mm de diamètre :		
222 Chaussée Jules César et rue Fauveau	Section AK n° 31	
224 Chaussée Jules César	Section AK n° 235	
226 Chaussée Jules César	Section AK n° 277	

226 bis Chaussée Jules César	Section AK n° 400	
Chaussée Jules César	Section AK n° 300	
Adresse de la propriété	Références cadastrales	
Canalisation de 800 mm de diamètre :		
rue Honoré de Balzac	Section AL n° 348	
Voies ferrées SNCF. Ligne de Saint Denis	Section AL n° 311	
à Dieppe P.K. 13.396 - rue du Bois Mesle rue du Bois Mesle	Section AL n° 312	

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France - Tél. : 0969 369 900.

Janvier 2017

Normes concernant la réutilisation des eaux de pluie

La récupération et l'utilisation des eaux pluviales, ainsi que les eaux de toutes autres origines, doivent respecter les exigences de la législation et de la réglementation en la matière.

Notamment:

- a) L'arrêté du 21 août 2008, relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.
- b) l'arrêté du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélévement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie,
- c) la circulaire du 9 novembre 2009 relative à la mise en oeuvre du contrôle des ouvrages de prélévement, puits et forages, des ouvrages de récupération des eaux de pluie ainsi que des installations privatives de distribution d'eau potable en application de l'arrêté du 17 décembre 2008,
- d) l'article 3.4 du contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable passé entre le SEDIF et son délégataire, Veolia Eau d'Ile-de-France SNC et les articles 18 et 21 du règlement de service du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

SEDIF, août 2012



Note sur l'assainissement – Commune d'Eaubonne

La compétence assainissement sur la commune d'Eaubonne est gérée conjointement par :

- La commune : qui gère les branchements et assure la collecte des effluents usés et pluviaux ;
- Le SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains): qui assure le transfert des eaux usées vers les installations de traitement appropriées et le transport des eaux pluviales vers le milieu naturel (la Seine) ainsi que la protection contre les inondations;
- Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) : qui reçoit les eaux usées et assure leur traitement sur la station d'épuration Seine-Aval à Achères (78). Après traitement, les eaux épurées sont dirigées vers la Seine.

Pour cela, le SIARE dispose d'un système d'assainissement composé de :

- de près de 175 km de canalisations (EU, UN et EP) de diamètre 200 à 3 500 mm dont 40% (69 km) sont des collecteurs visitables (ayant une hauteur supérieure à 1 600 mm);
- de près de 4 000 regards et puits d'accès ;
- de 22 bassins de retenue des EP pour une capacité totale de stockage de 450 000 m³ avec :
 - o 18 bassins secs à ciel ouvert, pour la régulation des eaux pluviales strictes ;
 - 3 bassins en eau à ciel ouvert, pour la régulation des eaux pluviales strictes (dont le bassin des Moulinets à Eaubonne);
 - o 1 bassin enterré, pour la régulation des eaux unitaires ;
- du lac d'Enghien-les-Bains (41,1 ha et près de 100 000 m³ de stockage potentiel) ;
- de 14 déversoirs d'orage ;

- d'un poste de relèvement des eaux usées (12 000 m³/jour par temps sec) ;
- de 56 ouvrages de décantation (fosses, chambres, siphons,...);
- d'équipements spécifiques (dégrilleurs automatiques, vannes, grilles...) associés aux ouvrages syndicaux.

En outre, il est à signaler qu'environ 17 km de ru à ciel ouvert, en majorité propriété des riverains, sont présents sur le territoire syndical (notamment le ru de Montlignon sur le territoire d'Eaubonne).

Le territoire de la commune d'Eaubonne est assaini majoritairement en mode séparatif, ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et transportées dans des canalisations distinctes. Cette séparation doit donc être effective dans l'emprise des propriétés privées. Les secteurs unitaires sont limités au secteur des Bouquinvilles et au Boulevard Kellermann.

Le SIARE dispose sur Eaubonne d'un réseau composé :

Réseau	Linéaire (m)	Diamètre mini	Diamètre maxi
EU	6233	Ø300	Ø600
EP	8548	Ø400	D 300-130
UN	804	Ø1000	Ø2150
Total	15585		



LES DÉCHETS

La commune d'EAUBONNE est située dans une zone identifiée comme bénéficiaire et équipées d'un Eco-site géré par le Syndicat Emeraude et réservé aux seuls particuliers, hors artisans, commerçants PME et industriels.

Les Eaubonnais représentent 7,5 % des visites de l'Eco-site.

1. LA COLLECTE

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée, sur le territoire d'EAUBONNE, par le syndicat Emeraude (ex Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Déchets de la Vallée de Montmorency), créé le 22 juin 1993, et regroupant 17 communes (266 458 habitants) de la Vallée de Montmorency.

Le ramassage des ordures ménagères résiduelles est effectué deux fois par semaine dans le secteur pavillonnaire, et trois fois par semaine dans les secteurs de collectifs.

Les emballages, journaux-magazines et le verre sont collectés 1 fois par semaine.

Ces collectes sont conteneurisées.

Les « encombrants » sont collectés 1 fois par mois.

Sur plusieurs sites, des bornes d'apports volontaires permettant la récupération du verre, sont mis à la disposition des Eaubonnais.

Plusieurs projets de bornes enterrées sont à l'étude sur le territoire d'Eaubonne. Les flux concernés sont le verre, les emballages-journaux-magazines, et les déchets résiduels.

Les ordures ménagères représentent une masse annuelle de 6 758,4 tonnes (en 2011), ce qui représente 287 kilogrammes par habitant, production quasi stable par rapport à 2010.

Les déchets d'emballage et journaux-magazines représentent une masse annuelle de 1157,88 tonnes soit 49,19 kilos par habitant en 2011.

Le verre représente une masse annuelle de 538,7 tonnes soit 22,88 kilos par habitant en 2011.

Les déchets encombrants représentent 1041,18 tonnes en 2011 soit 44,25 kg/hab/an.

La ville ne dispose pas d'un système spécifique de collecte des déchets verts pour les particuliers dans la mesure où le Syndicat préconise une logique de réduction à la source et tente de favoriser au maximum le compostage individuel. Des composteurs sont mis à la disposition des particuliers en contrepartie d'une légère participation financière. Actuellement, 17,16 % de l'habitat pavillonnaire de la commune d'Eaubonne est équipé un composteur, soit 4096 pavillons.

Les déchets verts sont également acceptés sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard

acceptés à L'Eco-site du Plessis-Bouchard.

Le tonnage global des déchets, tous flux confondus, est passé sur Eaubonne de 9355,58 tonnes en 2010 à 9496,78 tonnes en 2011, soit une augmentation de 1,51 % (à relativiser en fonction de l'augmentation de population).

Cette sensible augmentation du tonnage total collecté montre que des efforts en termes de sensibilisation à la réduction des déchets à la source doivent être poursuivis et amplifiés, le Syndicat Emeraude et donc la ville d'Eaubonne, s'étant engagés, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement, dans un plan de prévention en 2011, dont l'objectif est de réduire les déchets de 7% en 5 ans.

2. LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

En 2011, le traitement des ordures ménagères résiduelles a été réalisé en unité de valorisation énergétique à Argenteuil (incinération).

Les emballages et journaux-magazines sont collectés en mélange, après séparation par matériau au centre de tri de Montlignon, les bouteilles et flacons plastiques, les emballages métalliques en acier et aluminium, les briques alimentaires, le carton et les papiers sont envoyés dans différentes usine de régénération avant recyclage.

Les bouteilles et bocaux en verre collectés sont envoyés, après transfert, dans une usine de recyclage. Le verre est recyclé en nouvelles bouteilles.

Les encombrants regroupent tous les déchets volumineux ou trop lourds pour être pris en charge pas les collectes usuelles. Après séparation partielle de la ferraille et du bois, les encombrants sont enfouis en centre technique.

Les déchets réceptionnés sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard sont soit recyclés (ferraille, papiers, huiles, bois) soit compostés (déchets verts) soit envoyés en centre de stockage (gravats, encombrants) ou en centre de traitement spécifique (DEEE, déchets toxiques).